



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 MAI 2015

Le 20 mai 2015, l'UNSA Territoriaux a réuni les secrétaires généraux des syndicats UNSA Territoriaux des conseils régionaux afin d'aborder les conséquences de la fusion des régions.

La fusion des régions s'est opérée dans un contexte compliqué (réformes imposées et non voulues par les conseils régionaux eux-mêmes avec des incertitudes importantes sur le périmètre géographique choisi). De fait, les agents spectateurs de cette réforme n'ont pas été associés aux réflexions.

Cette réforme a été menée dans des délais très courts (votée en février 2015 pour une mise en application en janvier 2016, sans que nous ayons une vision claire ni sur le renouvellement des assemblées régionales, ni sur l'étendue des compétences. Parallèlement était menée une réforme de répartition des compétences entre conseils généraux, conseils régionaux à laquelle est venue se greffer la création des métropoles avec un champ de compétences élargies à la gestion des lycées et des collèges.

Cette situation d'incertitudes favorise un climat anxiogène parmi les agents régionaux directement concernés qui se retrouvent avec comme interlocuteurs des assemblées régionales qui ne seront plus là au 1er janvier 2016.

A ce climat anxiogène non pris en compte se greffent des incertitudes sur le traitement des situations des agents :

- mobilité forcée professionnelle et géographique,
- différence de traitement en termes de salaire et de conditions de travail entre les Collectivités Territoriales concernées,
- le renouvellement des instances paritaires dans les régions fusionnées sans anticipation des préoccupations des communautés de travail. Pour l'UNSA Territoriaux c'est un écueil pour l'exercice du dialogue social.

Pour l'UNSA Territoriaux, toutes les conditions sont réunies pour générer au sein des Collectivités Territoriales concernées des risques psychosociaux dont on connaît les effets dévastateurs sur le personnel et la qualité du service public rendu.

Au cours de cette réunion, l'UNSA Territoriaux a fait émerger des points sur lesquels il est essentiel d'avancer. La solution est à la fois locale mais dépend aussi de la volonté des pouvoirs publics (ministère et élus régionaux eux-mêmes).

Pour l'UNSA Territoriaux la dimension risque psychosociale doit être intégrée dans le document unique. Les délégués CHSCT de l'UNSA Territoriaux de chaque région doivent porter cette revendication auprès de leur autorité territoriale. Nous suggérons également qu'une fois ce risque mentionné, l'autorité territoriale mandate un organisme extérieur pour élaborer un diagnostic et proposer des mesures au CHSCT, de façon immédiate, compte tenu de l'urgence de la situation.

Pour l'UNSA Territoriaux il apparaît fondamental de régler par la voie réglementaire ou législative, les questions statutaires qui risquent d'être un obstacle à la négociation de l'harmonisation des rémunérations. L'UNSA Territoriaux revendique que le décret relatif aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement soit mentionné à l'annexe de l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012 permettant l'octroi de Indemnité de l'Exercice de Missions des Préfecture (IEMP). Nous revendiquons qu'il soit fait mention à l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 que les avantages collectivement acquis s'appliquent aux agents des nouvelles régions ainsi constituées dans leur version la plus favorable.

En ce qui concerne le renouvellement des représentants syndicaux des nouvelles régions qui dans l'article 35 de la loi NOTRe est prévu en juin 2016, l'UNSA Territoriaux saisira sa Ministre de tutelle pour demander un report de ces élections de six mois de façon à laisser du temps pour stabiliser la nouvelle organisation.

Dans cette configuration, il va de soi que les représentants élus lors des élections de décembre 2014 restent en fonction et que soit facilité l'exercice de leurs mandats.



Bagnolet, le 20 mai 2015

**Catherine GUERIN,**  
Secrétaire Générale

